

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2022

## PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 156

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 81 de M. Jean-René Cazeneuve

-----

**APRÈS L'ARTICLE 16**

I. – À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2025 ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2026 »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Entre l'augmentation des coûts de l'énergie, l'augmentation du point d'indice et l'inflation en général, les collectivités territoriales sont confrontées à de grosses difficultés économiques et devront, en tout état de cause, prévoir de grosses économies d'énergie, qui passent par une démarche plus protectrice de l'environnement. Leur imposer dès l'année prochaine une démarche de budget vert ajoute de la complication aux difficultés mentionnées. Ce n'est pas souhaitable.